Bibliothèque cantonale Sion

Neuvième année N° 54 — Numéro, 5 centimes — Jeudi 28 Mars 1912

ABONNEMENTS:
Un an (Suisse) Fr. 4. —
Six mois » » 2. 50
Trois mois » » 1. 50
Etranger : Port en sus

AVEC BULLETIN OFFICIEL:
Un an . . Fr. 5. 50
Six mois . » 3. 50
Trois mois . » 2. —

NOUVELLISTE VALAISAN

ANNONCES:
La ligne ou son espace
Valais 15 cent. — Suisse 20 cent.
Etranger 30 cent.
Réclames : 50 cent. la ligne.
Minimum pr une annonce 75 cent.
Les annonces et réclames sont reçues exclusivement par l'agence de publicité Haasenstein & Vogler, Sion, Lausanne, Montreux, Genève, Fribourg, etc. et au Bureau du Journal.
Rédaction, Administration, Bureau du Journal ST-MAURICE
Téléphone — Téléphone

Journal du Matin, paraissant à St-Maurice, le MARDI, le JEUDI et le SAMEDI

Les Projets du Conseil d'Etat devant le Grand Conseil

Discours de M. Leuzinger, Président de la Commission

« Permettez-moi de prendre la parole pour vous rappeler les motifs qui ont guidé la Commission.

Tout d'abord je dois remercier le vice-président du Conseil d'Etat d'avoir fait appel aux idées de paix et de concorde qui doivent régner entre les enfants du même pays.

Laissez-moi, à ce sujet, dissiper d'emblée une équivoque. Il n'est venu à personne l'idée de transformer le banc du Conseil d'Etat en banc d'accusation et d'accuser le Gouvernement d'avoir eu l'intention de violer la constitution.

Il s'agit d'une simple divergence dans l'interprétation de l'art. 102. Aussi affirmons-nous hautement notre confiance au Conseil d'Etat et nous ne suspectons en aucune manière ses intentions. *(Murmures d'approbations).*

J'arrive au sujet.

L'initiative a-t-elle une raison d'être? Je crois pouvoir l'affirmer catégoriquement. »

L'orateur fait l'historique de l'initiative et regrette que le Grand Conseil ait refusé d'examiner la motion Seiler qui en était le germe.

« Si nous jetons un coup d'œil sur la situation des cantons confédérés, nous trouvons que

Grisons	a	90	députés pour	120.000 habitants
Lucerne		157	» »	177.000 »
Thurgovie		114	» »	135.000 »
Tessin		95	» »	155.000 »
Fribourg		115	» »	140.000 »
Genève		150	» »	150.000 »
Berne		235	» »	645.000 »

En général les grands cantons ont un quotient de beaucoup supérieur au nôtre : ainsi celui de Berne est de 2500 alors que le nôtre n'est que de 1000.

La mesure que nous vous proposons, Messieurs, vient à son heure, car avec le système actuel la prochaine législature verra naître dix députés nouveaux. Où les mettrons-nous?

Il faudrait construire immédiatement. Or vous savez combien nos ressources sont restreintes et ce qui pis est, depuis trois ans nous sommes dans une période de déficits dont le total atteint à ce jour fr. 400,000.

Nous sommes donc bien d'accord pour admettre l'opportunité de l'initiative contresignée par 8000 citoyens.

Cette initiative revêt-elle la forme la plus heureuse?

Elle propose le chiffre fixe de 100 députés élus sur la base de 34000 électeurs.

Or cette fixité de la base entraîne avec elle un sérieux inconvénient.

Dans la pratique le quotient de 340 électeurs donnerait 92 députés, et 8 candidats resteraient aux plus fortes fractions. Mais comme ces fractions n'appartiendraient pas toujours aux mêmes groupements électoraux nous aurions huit députés ambulants. Cette conception ne cadre pas avec les normes constitutionnelles.

C'est pourquoi, la commission s'est rangée à la manière de voir du Conseil d'Etat qui est de fixer le nombre des habitants ou électeurs ayant droit à un député, de telle sorte que le chiffre total des députés se rapproche de la centaine.

Par contre elle n'a pas songé à réduire à 80 le nombre des députés comme le demandait M. Alex. Seiler. Ce serait en pratique supprimer la représentation campagnarde pour faire place à quelques unités plus brillantes, si l'on veut, mais trop affairées souvent pour trouver le loisir de s'occuper assidûment de la chose publique, de faire partie d'une commission, de rapporter, etc.

La commission vous propose la base de la population suisse. Cette conception est la plus conforme au droit public. Les droits populaires définis par la Constitution appartiennent au peuple suisse et à lui seul. Parmi ceux-ci, vous avez celui de la défense du sol natal : c'est au peuple souverain seul de l'exercer.

On prétend que les *étrangers* doivent être aussi représentés.

Le seraient-ils par eux-mêmes? Ce serait logique. Mais comment le feriez-vous?

On parle aussi de représenter des *intérêts*. Mais alors les districts les plus riches bénéficient d'une prime. D'ailleurs, cet avantage serait en fait irréalisable. Je prends le district de Viège. Par l'industrie hôtelière qu'il pratique, ce district est le siège de très grands intérêts qui ne peuvent pas bénéficier d'une seule unité dans la députation car au moment où s'effectue le recensement il ne possède aucun étranger.

Ce ne sont donc pas les intérêts qui peuvent servir de base.

La représentation de l'élément étranger peut-elle se faire par des personnes qui ne sortent pas de son sein? Le plus souvent c'est radicalement impossible, les intérêts étrangers étant la plupart du temps en rivalité avec ceux du pays.

C'est ainsi que vous arriveriez au Lœtschberg à élire le garde-champêtre de Gampel ou le sacristain de Ferden pour être les interprètes d'ouvriers socialistes italiens.

Il y a également gros à parier que l'Industrie de l'Aluminium à Chippis ne chargera pas de ses intérêts les représentants de cette circonscription.

Vous voyez combien d'anomaliées suscite la base de la population totale dans un pays en plein développement.

Il faut donc choisir un système régulateur qui reproduise l'image la plus fidèle du corps électoral.

Pour arriver à cette fin le projet du Conseil d'Etat propose l'introduction de la représentation proportionnelle. Celle-ci substitue simplement à l'unité du citoyen l'unité du parti. Mais les anomalies déjà citées subsistent quand même.

On a fait valoir contre la base de la population suisse le danger d'un conflit entre la plaine et la montagne, entre la ville et la campagne, entre des intérêts qui doivent rester unis pour le bien de la patrie.

Je ne crois pas à ces divisions. Les contrées de la montagne ne recevront que la part à laquelle elles ont droit et elles la méritent, cette part d'influence dans la direction des affaires publiques, par l'intérêt qu'elles montrent à fréquenter en nombre les scrutins. Je prends comme exemple Hérens. Ce district de 7000 habitants amène au scrutin plus d'électeurs que Sion qui possède 11000 âmes. »

Le jeune et infatigable orateur — il parle depuis trois quarts d'heure — défend maintenant l'institution des suppléants. M. le Conseiller d'Etat Bioley l'interrompt pour lui annoncer que ses collègues du Gouvernement retirent la proposition de réduction des suppléants et se rallient à la commission.

M. Leuzinger continue :

« La commission a décidé de disjoindre la représentation proportionnelle de l'initiative.

Avant d'expliquer les motifs de cette détermination je dois réfuter une objection : c'est une manœuvre des antiproportionnalistes, s'écrie-t-on.

C'est faux! Quatre membres sur huit de la commission sont des proportionnalistes convaincus.

Quelles sont les raisons invoquées en faveur de la disjonction? Les voici :

L'initiative peut revêtir deux formes : l'une vient du peuple, l'autre du Grand Conseil. Dans celle qui nous occupe et qui appartient à la première de ces deux formes, *l'opportunité,* attachée aux points limités que l'initiative embrasse, *est déjà tranchée. L'opportunité* par contre des points étrangers soulevés par le Conseil d'Etat ou le Grand Conseil *n'est pas tranchée* et ne peut l'être, en vertu de la Constitution, que dans deux débats ordinaires.

On vous dira que l'introduction de la R. P. n'est pas un objet étranger et que le Grand Conseil est en droit de dominer la matière entière?

Assurément ce ne fut pas là l'idée du législateur. Ce ne fut pas non plus celle des initiants, à l'encontre de ce qu'a pu dire M. Alex. Seiler, le beau-père ou plutôt la belle-mère de l'initiative qui a prétendu parler en leur nom.

Les auteurs de l'initiative, en effet, ont fait abstraction de l'art. 84 bis. Ils n'ont donc pas voulu toucher cette matière.

L'initiative vise la *composition* du Grand Conseil et non pas un *système* de représentation électorale quelconque. Ce dernier point seul dépasse même en importance la demande des initiants.

On nous dit encore : nous avons le droit de transformer l'article tout entier.

C'est une conclusion absurde car si je l'applique à l'art. 30 qui traite *des droits populaires,* nous aurions le droit, au cas où une initiative demanderait le changement d'un alinéa, de proposer le vote des femmes, ou l'électorat des ecclésiastiques, ou la nomination du Conseil d'Etat par le peuple, car tout cela c'est de la matière électorale.

Nous estimons donc que la R. P. est un objet tout autre que celui de l'initiative. En l'admettant dans le contre-projet le Grand Conseil devient l'initiant et alors il est lié aux formes ordinaires, c'est-à-dire à la discussion de l'opportunité.

Un second motif d'ordre pratique s'oppose à cette introduction, un motif d'opportunité.

C'est la première fois que le peuple use de son droit d'initiative et nous allons, sans nécessité, lui glisser dans l'exercice de ce droit un obstacle qui peut l'annihiler!

Pourquoi le Conseil d'Etat veut-il lier deux questions absolument distinctes?

Le respect des droits populaires ordonne de présenter à la sanction du peuple l'initiative avec les contre-propositions *connexes* seules.

Je m'engage de mon côté à mettre en étude immédiatement et pour elle-même l'introduction de la R. P., comme le demandait, en 1908, la motion Evêquoz. Je voterai l'opportunité quand vous voudrez afin que le peuple puisse une fois pour toutes se débarrasser de ce cauchemar.

Mais il faut la présenter au peuple dans son intégrité, débarrassée de toutes contingences, afin que celui-ci puisse se prononcer sans confusion possible, avec la sincérité et la droiture voulue. Alors seulement nous connaîtrons clairement et sans arrière-pensée la volonté du souverain. *(Chaleureuses approbations).*

ECHOS DE PARTOUT

Le dévouement d'une jeune fille. — On écrit de Chomérac (Ardèche), France :

Dans sa séance du 29 mars, la commission de la fondation Carneggie a accordé une médaille d'argent et une somme de 3.000 francs à Mlle Eugénie Dreyer, qui avait fourni des greffes dermo-épidermiques nécessaires à la guérison d'une enfant grièvement brûlée; l'acte accompli par cette jeune fille est vraiment héroïque.

L'hiver dernier, une jeune fille de 7 à 8 ans fut grièvement brûlée, et, après un séjour de cinq à six mois dans l'hospice de la ville, et malgré les soins les plus dévoués qui lui étaient prodigués, sa guérison n'avançait pas. D'après l'avis de MM. les docteurs Dautheville et Bourret, il fallait greffer tout le bas-ventre. La mère de l'enfant s'offrit à fournir les greffes. C'est alors qu'intervint Eugénie Dreyer; elle dit à la mère : « Madame, vous avez beaucoup d'enfants, et vous ne devez pas vous sacrifier pour un de vos enfants, mais pour tous, tandis que je suis seule, et, dans le cas où il y aurait des complications, moi seule les supporterais ». Les greffes furent prélevées sur son corps, et la guérison de l'enfant fut complète au bout de quelques jours; mais les souffrances qu'avait endurées Eugénie Dreyer étaient si fortes, qu'elles lui occasionnèrent une maladie; on dut même l'hospitaliser.

Entre-temps, M. le docteur Dautheville conseilla à M. le maire de proposer cette jeune fille à la fondation Carneggie, et la demande fut faite, appuyée par une délibération du conseil municipal, en date du 6 novembre 1911, qui disait :

« Considérant que la nommée Eugénie Dreyer a, au péril de ses jours, consenti à subir une opération très grave pour assurer la guérison de la jeune Marie-Louise Coëndo; qu'il est probable que les suites de cette opération sont pour beaucoup dans la fièvre typhoïde dont elle est atteinte actuellement, et que de tels dévouements sont rares et qu'ils méritent récompense;

« Emet le vœu très favorable que la commission administrative de la fondation Carneggie accorde une récompense à la susnommée. » Ce vœu a reçu une complète application, et, aujourd'hui, nous n'avons plus qu'à féliciter la lauréate et à souhaiter que son exemple soit suivi.

Rapport fédéral sur la chasse et la pêche. — D'après le rapport de l'inspectorat fédéral de la chasse et de la pêche, la nouvelle organisation sur la chasse interdite en montagne, qui restera en vigueur jusqu'en septembre 1916, comprend le même nombre de districts mis à ban, soit 23 dont la surface totale est cependant réduite de 1699 à 529 kilomètres carrés. Le total des frais de garde-chasse dans ces districts a été de 53.651 fr. auxquels la Confédération a participé pour un tiers.

Il ressort des rapports des gardes-chasse que, dans les districts mis à ban, le chiffre des chamois a augmenté, notamment dans les cantons de Berne, Fribourg, Appenzell, St-Gall, Valais, par contre dans le Nidwald le nombre des chamois a diminué à la suite surtout des travaux de mine et aussi à cause de l'augmentation du nombre des touristes.

En Valais, le chevreuil a augmenté également, et dans plusieurs districts on a signalé la présence d'aigles.

En tout, le nombre des chamois est évalué à 8000, celui des chevreuils à 1000, contre 7000 et 800 l'an dernier.

Le nombre des marmottes a augmenté dans des proportions encore plus importantes.

En ce qui concerne la protection des oiseaux, le rapport déclare qu'en 1911 12.012 « röckli » (trappes pour oiseaux) ont été confisquées dans le canton du Tessin, soit le double de l'an dernier.

Le Conseil fédéral a invité les autorités tessinoises à prendre des mesures énergiques pour la répression de cet abus.

Enfin, en ce qui concerne la pêche, la Confédération a versé le 50 % des frais de subventionnement, qui s'élèvent à 87.160 fr.

Le nombre des établissements de pisciculture s'est élevé à 191 contre 188 l'année précédente. Ils ont produit au total 74.123.700 alevins mis dans les eaux publiques sous la surveillance des autorités.

La pisciculture artificielle a également été subventionnée par la Confédération pour un montant de 29.300 francs.

La guerre aux chats. — C'est généralement aux chiens que sont réservées les horreurs de la fourrière; mais le nombre des chats errants était devenu si grand à New-York que la municipalité a dû créer un service spécial pour lutter contre ce nouveau fléau. Trois fourgons-automobiles parcourent la ville de dix heures du soir à la pointe du jour, capturant les chats rencontrés en route, et les conduisent dans un établissement où ils sont mis à mort. Dans une seule nuit, 866 chats ont été ainsi capturés. Durant l'été dernier, le nombre des chats mis à mort s'est élevé à 45.000.

Simple réflexion. — Lorsque de petits hommes tentent une grande entreprise, ils finissent toujours par la rabaisser au niveau de leurs petits moyens.

Curiosité. — Le conseil de revision, siégeant à Valréas, a eu à examiner un conscrit nain, un des plus petits de France.

Il s'appelle Emile Bonnet, il est né à Grillon, le 23 avril 1891; il mesure 1 m. 15 de hauteur et pèse 24 kilos; il est imberbe, il est muet, mais il jouit d'une bonne santé.

Inutile d'ajouter qu'il n'a pas été admis au service de l'armée.

Pensée. — Si nous assistions à une dissolution de l'idée religieuse, on ne verrait pas les esprits occupés à ce point de religion. Les choses mortes ne font pas tant parler d'elles.

Mot de la fin. — Le bon grand-papa. — Ils sont stupides, dans ce collège! Forcer de pauvres enfants qui ont le gosier rond à avaler des racines carrées!

Grains de bon sens

Un Sermon de Carême

II

Le dévouement! il est encore mieux qu'un instinct pour la femme; il est un besoin, et cela n'en diminue pas la valeur. Cela en fait au contraire quelque chose de mystérieux, de mystique, de presque surnaturel, qui imprime sa noblesse au sexe tout entier. Cet être affamé de sacrifice et de souffrance semble venir d'un autre monde et garder, sur l'humanité masculine, une prérogative sacrée; à tel point que, même dévié, égaré, rapetissé, ce dévouement instinctif nous touche, nous apitoie, excuse bien des entraînements, rend attendrissants jusqu'à des ridicules. Cette égarée qui n'a pu se détacher d'un malheureux, cette vieille fille qui tâte le pouls à son chat ou habille sa levrette, elles nous représentent l'étoffe magnifique qui aurait pu faire une épouse, une mère, et à laquelle le divin fabricant a laissé un défaut, que les grands ciseaux des circonstances seules, peut-être, ont ainsi tristement gâchée.

Oui, il disait bien, le petit abbé du faubourg: le dévouement peut tout grandir, anoblir ou racheter. Et s'il disait si bien, c'est qu'il parlait d'après l'Evangile. Le dévouement, c'est le dernier fil de ce roseau féminin qu'on ne doit pas briser, la dernière lueur de cette mèche qu'aucune main chrétienne ne saurait éteindre.

Etes-vous inquiète d'une jeune âme tumultueuse? tâchez d'y éveiller le dévouement qui y fera l'ordre et la paix; et efforcez-vous encore de le réveiller dans ces cœurs de femmes qui semblent morts à toutes les autres vertus de leur sexe, car il est capable de les y ressusciter.

Le dévouement, s'il est la couronne indispensable à toute honnête femme et s'il reste une fleur jusque sur les têtes abaissées, quelle céleste auréole ne met-il pas sur certains fronts qui, plus que d'autres, se sont levés vers le ciel, qui

n'ont spéculé sur aucune récompense terrestre, qui ont entrevu du premier jour et poursuivi toute une existence de pur idéal du don de tout ce qu'on possède, de tout ce qu'on est, don absolument gratuit qui n'exige ni retour, ni reconnaissance !

Cette charité parfaite envers le prochain, on ne la trouve pas seulement chez les sœurs de St-Vincent de Paul, chez les dames de charité, ni dans cette élite des épouses et des mères qui ont prodigué en vain leur tendresse et qui, néanmoins, continuent leur tâche ingrate et sanglante, qui la continueront jusqu'au tombeau.

Sans vœux, sans devoir, sans liens de famille ni d'amour, sans même cette habitude, cet intérêt professionnel, ce tout petit brin d'importance ou de gloriole s'attachant aux œuvres, certains êtres pratiquent obscurément des merveilles de vertus. Une fois par an le voile qui cache ces trésors est soulevé et un de nos grands hommes de lettres en fait les honneurs: le jour de la lecture du rapport sur les prix Montyon. C'est alors un défilé de figures admirables qu'on n'aurait pas crues de notre siècle, ni presque de ce monde, ressortant lumineuses sur la grisaille de la vie réelle. Ici, une domestique qui vingt ans, trente ans, a servi sans gages des maîtres appauvris, et, plus pauvre qu'eux, leur a donné sa force, sa jeunesse, sa vie, est devenue leur bienfaitrice tout en se faisant leur esclave. Là, une modeste travailleuse, qui s'est vouée à une amie infirme ou malade, l'a fait vivre de son salaire et de ses soins; une autre fille du peuple qui a recueilli une enfant abandonnée, puis deux, puis trois, comme si, pour avoir secouru une misère, elle se sentait obligée envers toutes. Certaines, poussées par une vocation irrésistible, ont accompli dès leur jeunesse ces actes héroïques. Pour quelques-unes, ils ont été le résultat de l'expérience de la vie. Elles ont compris que le dévouement était non seulement le devoir, le besoin, l'honneur de la femme, mais encore son seul vrai bonheur et pour jouir du bonheur le plus pur elles ont voulu atteindre le summun du dévouement. Parmi celles qui liront ces lignes, beaucoup appartiennent à ce bataillon sacré.

Toutes font partie de la grande armée familiale qui a inscrit le dévouement sur son drapeau.

Les unes et les autres m'excuseront de leur avoir rappelé la théorie qu'elles connaissent et qu'elles pratiquent si bien de m'être laissé entraîner à faire, moi aussi, un sermon de carême.

Aline RAYMOND.

LES ÉVÉNEMENTS

La Défense des Dardanelles

Forcer le passage des Dardanelles, parvenir ainsi jusque sous les murs de Constantinople pour imposer, sous la menace des canons de ses cuirassés, la paix au sultan, tel est le dernier projet prêté à l'Italie.

Il est bien évident que là serait la solution du conflit tripolitain, à supposer, toutefois, que, du même coup, la race érythréenne déposerait aussitôt les armes et consentirait désormais à accepter bénévolement la souveraineté italienne sur Tripoli et la Cyrénaïque.

Mais s'il est facile, en paroles, de franchir le long goulet qui tient Constantinople à l'abri d'une incursion ennemie, en action, cela ne se présente pas dans des conditions aussi aisées.

La revue l'*Opinion* nous donne, à cet égard, quelques indications qui nous montrent combien serait ardue une telle tâche.

« A l'entrée Sud du détroit, des batteries modernes flanquent les vieux châteaux-forts de Koum-Kaleh d'Asie et de Seddul-Bahr d'Europe. Mais toute la puissance défensive est effectivement concentrée entre Chanak et Kilid-Bahr, dans la passe étroite où l'Hellespont mesure moins de deux kilomètres de largeur. Sur le littoral asiatique, tout autour de la petite ville de Chanak, ce ne sont que forts et batteries : fort Hamidié, fort Medjidié, fort et batteries de Nagara. En face, autour de Kilid-Bahr, sur la côte européenne, s'étagent les forts et les batteries de Namazieh, de Deïmen-Bournou, de Tcham-Bournou, et, plus au Nord, les batteries de Bokkali-Kaleh et de Kiliah-Tepé. En outre, deux lignes de torpilles ont dû être immergées, la première entre Chanak et Kilid-Bahr, la seconde entre la pointe de Nagara et Bokkali-Kaleh. »

Les Turcs se sont aussi préoccupés d'un débarquement, par terre, par exemple dans la presqu'île de Gallipoli, d'une forte armée ennemie qui pourrait avoir finalement raison des batteries supérieures établies sur la côte d'Europe, ce qui rendrait intenables les forts turcs de ce rivage et du rivage d'Asie.

Mais on a paré à ce danger par l'établissement de lignes de défense au Nord de Gallipoli, empêchant que les forts des Dardanelles ne soient pris à revers.

Donc, soit par terre, soit par mer, le chemin de Constantinople, ouvert par les Dardanelles, est hérissé de terribles obstacles et l'on courrait de redoutables aléas si on tentait de le forcer. Il apparaît ainsi fort douteux que l'Italie songe réellement à risquer une pareille entreprise.

Nouvelles Etrangères

Epouvantables attentats de bandits

Morts et blessés

Lundi matin, près de Villeneuve-Saint-Georges, non loin de Paris, quatre individus agitaient leurs mouchoirs pour faire signe au chauffeur d'une automobile d'arrêter.

Le chauffeur stoppa. Les individus le sommèrent alors de leur remettre l'automobile. Sur son refus, ils l'abattirent à coups de revolver.

Un jeune homme qui se trouvait dans la voiture et qui avait été légèrement blessé put s'enfuir et prévenir la gendarmerie.

Pendant ce temps, d'autres bandits, cachés dans la cabane d'un cantonnier, vinrent se joindre aux quatre autres et toute la bande prit, dans l'automobile, le chemin de Paris.

Deux charretiers ramenèrent à Montgeron le corps du chauffeur assassiné.

L'automobile volée est une limousine Dion-Bouton. Des agents de la brigade mobile ont été lancés sur la piste des voleurs. On suppose que ceux-ci se sont réfugiés à Paris.

Un peu plus tard, les bandits tirent à Gentilly sur deux agents de la Sûreté générale. L'un des agents est mort, l'autre est blessé.

Les assassins continuent à rouler dans la direction de Paris. Ils ont déjà changé le numéro de la voiture.

Arrivés, une heure plus tard encore, devant les bureaux de la célèbre banque La Société générale à Chantilly, les bandits, revolver au poing, ont pénétré dans l'établissement.

Ils ont tué le caissier et un autre employé et en ont blessé un troisième en lui tirant deux balles dans le dos. L'état de ce dernier est très grave.

Les quatre bandits se sont alors emparés du portefeuille contenant environ 40,000 francs en billets, pendant qu'un cinquième complice, armé d'une carabine, faisait le guet à la porte de l'établissement et qu'un sixième, la main au volant de l'automobile, se tenait prêt à repartir.

Leur coup fait, les bandits sont remontés en voiture et ont démarré à toute vitesse dans la direction de Paris. L'attention de quelques personnes a été éveillée par cette fuite précipitée ; elles ont tenté d'arrêter l'automobile, mais les bandits ont fait feu de leurs revolvers et ont disparu.

A 11 h. 30 on les signalait à Epinay ; un peu plus tard, ils furent vus sur la route de Pontoise.

L'automobile retrouvée

Le bruit court que l'automobile volée lundi matin à Montgeron a été retrouvée à Asnières. Immédiatement après l'attentat de Montgeron, des agents ont été postés à toutes les portes de Paris et des inspecteurs de la sûreté sont partis en automobile à la poursuite des malfaiteurs.

Pendant que ces voitures parcourent la banlieue, une autre automobile, dans laquelle se trouvent M Guichard, frère du chef de la Sûreté et six inspecteurs, file vers Pontoise.

La *Patrie* dit qu'un témoin de l'attentat de Montgeron, auquel on a présenté la photographie de Carrouy, l'a formellement reconnu comme étant l'un des auteurs de l'attentat.

Le côté gauche de la voiture était taché de sang. Des glaces ont été brisées par des coups de revolver dont les traces de projectiles se voient à l'intérieur de la voiture. Des passants qui se trouvaient, lundi matin, de bonne heure sur la route de Montgeron, ont déclaré qu'ils ont reconnu Carrouy dans l'homme à la moustache rousse, qui se trouvait près du chauffeur. D'autres personnes ont vu, lundi matin, six individus suspects dans la forêt de Senart.

Le chauffeur tué à Montgeron s'appelle François Mathillé. Il était né dans l'Orne en 1883 et demeurait à Paris. Le jeune homme qui se trouvait avec lui dans la voiture paraît être un apprenti mécanicien, âgé de 18 ans.

La fuite des bandits.

On donne les détails suivants sur les bandits :

A 11 h. 30, l'automobile 179 W. I, dont le vol avait été signalé le matin de Montgeron, passa à Asnières, place Voltaire. Elle était montée par six individus. Les gendarmes placés en surveillance se mirent à sa poursuite, mais ils furent rapidement distancés.

Une fois découverts, les malfaiteurs abandonnèrent l'automobile à proximité de la gare d'Asnières et prirent la fuite, s'engageant sur la voie ferrée. Leurs traces n'ayant pas été retrouvées à la gare d'Amiens, où les agents se sont immédiatement rendus, il est probable qu'ils auront pu monter sur un train en marche se dirigeant vers Argenteuil.

Dans l'automobile abandonnée près de la gare d'Asnières on a trouvé trois mouchoirs tachés de sang, 25 cartouches de revolver 5 mm. à balle blindée, différents objets de voyage et un portefeuille contenant des prospectus de la succursale de Chantilly de la Société générale.

La Prime

En présence des crimes abominables qui viennent d'être commis à Montgeron et à Chantilly, la Société générale annonce qu'elle offre une prime de cent mille francs à la personne qui aidera par ses renseignements à faire arrêter les coupables.

La situation est sombre en Angleterre.

La situation est plus sombre que jamais. M. Mac Kenna a annoncé à la Chambre des communes que le bill serait discuté mardi au Parlement, qui siégera tard si c'est nécessaire. On considère comme probable que le projet sera ajourné encore, parce que les conférences du gouvernement avec les mineurs et les propriétaires de mines dureront sans doute longtemps.

On assure que l'attitude des propriétaires devient de plus en plus intransigeante. Un propriétaire gallois a déclaré :

Plus le gouvernement s'interposera, plus la grève durera. Ce fut un enfantillage que d'admettre le principe d'un salaire minimum.

Un leader des mineurs, également interviewé, a exprimé l'opinion que la grève ne prendra pas fin avant trois semaines et durera peut-être encore six semaines. Tout dépend de l'action des comités de districts que le gouvernement se propose d'établir.

La conférence entre M. Asquith et les mineurs a été également ajournée à mardi. Les journaux s'accordent à déclarer que la situation est presque désespérée.

Nouvelles Suisses

A la frontière italienne.

Depuis le récent attentat contre le roi d'Italie, la police italienne a considérablement renforcé la surveillance des voyageurs à la frontière tessinoise. Les douaniers eux-mêmes ont reçu l'ordre de collaborer à cette surveillance.

Plusieurs journaux italiens ont répandu le bruit que des anarchistes qui séjournaient à Chiasso en se faissant passer pour des correspondants de journaux étrangers, ont subitement disparu. Cette histoire est complètement inexacte. Les étrangers qu'on a vus à Chiasso étaient bien des journalistes, qui, en raison de la censure exercée par la police italienne, étaient obligés de se rapprocher de la frontière suisse pour pouvoir expédier leurs télégrammes. Ces journalistes étaient étroitement surveillés par des agents de la police italienne de sûreté, lesquels cherchaient même à connaître le contenu des dépêches expédiées. En réalité, ce ne sont pas les journalistes étrangers qui ont disparu, mais bien les policiers italiens.

Les morts.

On annonce la mort, à l'âge de 78 ans, de M. Jean Chuit, archiprêtre de Sainte-Croix, ancien curé du Sacré-Cœur, à Genève.

Condamnation.

Le tribunal du district de St-Gall a condamné le chemin de fer du Toggenbourg à payer 20.000 fr. de dommages-intérêts à l'usine électrique de Kirlen, parce que la compagnie du chemin de fer, au cours du montage d'un pont sur la Sitter, avait élevé dans le fleuve un grand échafaudage qui, au courant de la crue de 1910, forma barrage et fut cause de dégâts à l'usine électrique.

Grève en perspective.

Un violent mouvement ouvrier se dessine à St-Gall. Les relieurs, les charpentiers, les tapissiers, les peintres, les cordonniers, les ferblantiers et les gypsiers demandent tous une augmentation de salaire et une diminution des heures de travail.

La Région

Incendie.

Lundi, dans la matinée, un peu avant 11 h., on voyait, d'Aigle, flamber la « Cantine » installée dans les forêts de la Belle-Place, à l'usage des ouvriers occupés aux travaux de la ligne d'Aigle au Sépey.

La cantine a été complètement brûlée.

C'est la cantine où, on s'en souvient, un jeune italien a été tué d'un furieux coup de couteau par l'associé d'alors du propriétaire actuel. Celui-ci, de plus, à la suite d'un rapport forestier et d'une affaire pénale qui en fut la suite, s'était vu refuser le renouvellement de sa patente qui arrive à échéance fin mars courant.

Il n'en faut pas tant que ça pour que vite on en déduise de graves présomptions.

Laissons la justice faire son enquête et arrêtons-nous ici.

Nouvelles Locales

Décisions du Conseil d'État

Arrêtés.

Il est porté les arrêtés ci-après :

1. promulguant, par la voie du Bulletin officiel, la convention intercantonale relative à la police de la navigation sur le lac Léman;

2. concernant la vaccination obligatoire en 1912;

3. levant le ban imposé sur le bétail du hameau de Riedji (commune de Stalden).

Cantonier.

Bayard Bernard, à Varone, est nommé cantonier de la route de Loèche-les-Bains, cantonnement N^ro^ 44.

Emprunt.

Est approuvé l'acte d'emprunt de fr. 60.000 du 20 Janvier 1912, contracté par la commune de Viège auprès de la Caisse hypothécaire et d'épargne.

Caisse hypothécaire.

Le Conseil d'Etat confirme dans leurs fonctions pour la période de quatre ans:

comme membres du Conseil d'Administration de la Caisse hypothécaire et d'épargne :

MM. Roten Jérôme, à Savièse,
Joris Cyrille, à Orsières.

Et comme censeur :

M. Moret Auguste, administrateur postal, à Sion.

Pour Martigny.

Il approuve le règlement de police de la commune de Martigny-Ville.

Adjudication.

Les travaux de nettoyage et de peinture du Pont du Rhône, à Sion, ont été adjugés à M. Raoul Bossetti, à Martigny.

Les Réclamations du parti radical

Le *Confédéré* ne cesse de nous dire que la base des électeurs inscrits est une base antidémocratique et réactionnaire au suprême degré.

Or, pas plus tard que lundi, à la Chambre Française, les Radicaux les plus purs ont présenté un amendement établissant que, désormais, chaque circonscription élirait un député par 25.000 *électeurs inscrits.*

Et cet amendement a été voté par 280 voix contre 256, c'est-à-dire par les Radicaux en bloc auxquels se sont joints plusieurs députés de l'extrême-gauche.

Le *Confédéré* qualifiera-t-il de réactionnaire et d'ultracléricale la majorité de la Chambre Française ?

Et quel était l'argument de M. Méginot, le parrain très radical de l'amendement ?

Le voici tout sec :

« *Nous avons préféré prendre pour base le chiffre des électeurs inscrits au chiffre de la population, parce que, par ce moyen,* **l'équilibre sera établi entre les populations des campagnes et celles des grandes agglomérations urbaines.** »

Or, c'est également un des arguments des auteurs de l'initiative en Valais.

Un mot encore.

Le *Confédéré,* dans un de ses derniers numéros, nous objectait l'heureuse influence sur les affaires publiques des concessions réciproques en matière politique.

Il y aurait du vrai dans cette affirmation si tout se passait avec correction et avec loyauté.

Malheureusement, nos adversaires veulent bien des concessions de notre part, mais ils refusent obstinément, eux, de nous en faire.

Cette mentalité est si bien la mentalité du *gros* du parti radical qu'au lendemain de l'Assemblée de Saxon, le *Confédéré,* résumant un discours de M. Couchepin, ajoutait *que cet habile et éloquent plaidoyer en faveur de la concession, comme on pouvait s'y attendre, n'avait été qu'une voix dans le désert.* Vox clamans in deserto.

Ch. SAINT-MAURICE.

La Conférence de M. Besson
à Martigny
(Corresp. part.)

Nous avons eu le grand plaisir d'entendre dimanche à l'Institut Populaire de Martigny, M. l'Abbé Besson, professeur à l'Université de Fribourg. Je ne crois pas que l'on puisse faire d'une conférence un plus grand éloge que de dire d'elle qu'elle a été instructive, et la conférence de M. l'Abbé Besson a été instructive au plus haut degré.

Voici un résumé de cette intéressante conférence:

LES ORIGINES DU CHRISTIANISME en Suisse Romande

Précisons d'abord bien la question. Il ne s'agit pas d'étudier les premiers siècles chrétiens, ce qu'on appelle le haut moyen âge, période sur laquelle il y aurait beaucoup à dire, mais simplement de rechercher ce que nous savons sur les origines mêmes du christianisme. Or quand on pose un problème aussi complexe que celui-là, il faut avant tout distinguer deux séries d'affirmations, celles que les documents positifs permettent de faire, et celles que les inductions, les analogies, les hypothèses, rendent, sinon absolument certaines, du moins très plausibles.

Voici ce que les documents sûrs nous apprennent.

En Valais, il y a dès 377 à Sion un bâtiment officiel, sur la façade duquel, à l'occasion d'une restauration, le préteur Asclépiodote a fait graver le monogramme du Christ. Cela suppose, dans cette ville, une communauté chrétienne nombreuse. L'évêque saint Théodore ou Théodule, siégeant à Martigny, assiste au concile d'Aquilée en 381, et il y fait l'impression d'un ancien dans l'épiscopat. A Agaune, ce même personnage érige, vers 360, une basilique dédiée aux cé-

lèbres martyrs locaux, saint Maurice et ses compagnons. Conclusion: Sion, Martigny, Agaune, sont en grande partie, peut-être presque entièrement chrétiens au IVe siècle. (L'évêché existe dès les environs de 350, à Martigny; en 585, il est à Sion).

A Genève, le diocèse est organisé par les évêques Denys et Paracode, qui se succèdent, au milieu du IVe. siècle, sur le siège épiscopal de Vienne. L'ancienne cité des Equestres, Nyon, est rattachée dès le début au même diocèse; nous y trouvons, au commencement du Ve siècle un groupe de clercs, dont deux entrent au monastère fondé par saint Romain dans le Jura. Isaac, évêque de Genève, est mentionné, comme vivant un peu avant 400, par saint Eucher de Lyon.

Pour le territoire que nous appelons aujourd'hui diocèse de Lausanne, nous sommes moins renseignés. Romainmôtier, qui semble bien avoir été fondé par saint Romain, aurait, dans ce cas, existé dès le deuxième quart du Ve siècle. De plus il est très probable que le titulaire de ce diocèse, beaucoup plus vaste avant 561 qu'après, demeura d'abord à Windisch, où l'évêque Bubulcus est attesté en 517, puis à Avenches, où saint Marius réside en 585, puis à Lausanne.

C'est à peu près tout ce que nous savons. Les antiquités chrétiennes, fort intéressantes, du reste, découvertes en Suisse Romande, ne nous servent guère pour résoudre le problème des origines, parce qu'elles ne sont point antérieures aux documents déjà cités, ou qu'elles peuvent, comme le chaton de bague trouvé à Martigny, et orné d'un daniel de type classique, avoir été simplement perdues par des passants.

Mais il n'y a aucun motif de supposer que le christianisme pénétra moins rapidement dans nos contrées que dans les autres régions de la Gaule romaine. Bien au contraire. Ce qui constitue notre Suisse Romande était un lieu de passage très fréquenté, entre l'Italie, la Gaule, la Germanie. Nous pouvons donc, sans crainte de nous tromper, affirmer que chez nous comme ailleurs, si les campagnes restèrent relativement longtemps fermées aux idées nouvelles, les villes furent assez tôt gagnées au christianisme. La religion du Christ y pénétra sans doute de très bonne heure, par les marchands, les voyageurs, les soldats. Au IVe siècle, après la conversion de Constantin, la masse des populations urbaines se convertit presque en bloc, et les évêchés, au moins en Valais et à Genève, furent officiellement organisés aussitôt.

Gardons un souvenir reconnaissant à ces héros inconnus qui furent nos pères dans la foi. D'abord rares et isolés, puis réunis par petits groupes, visités de loin en loin par quelque obscur missionnaire, ces premiers chrétiens n'ont pas laissé leur nom dans l'histoire; mais ils ont droit à notre vénération. Car, pour terminer par un mot de S. Augustin, la racine de l'arbre n'a rien qui frappe les regards, et pourtant tout ce qu'il y a de beau dans l'arbre vient précisément de cette racine sans éclat.

St-Gingolph.

La Société de Tir l'*Echo du Grammont*, a fixé son grand tir annuel aux 25 et 26 mai prochain.

St-Maurice.

Dans l'accident arrivé lundi à l'usine électrique du Bois-Noir à l'excellent ouvrier Probst, il est inexact de dire que le bras a été arraché, comme quelques journaux l'annoncent. Heureusement, Probst a encore son bras, et il faut espérer que, grâce à des soins intelligents et dévoués, il pourra le conserver.

Bex.

Un ouvrier de l'équipe de la ligne des téléphones, monté sur un poteau d'une ligne à enlever, est tombé avec le poteau aussitôt que les fils eurent été détachés des isolateurs. Retenu au poteau par les crampons à grimper, l'ouvrier ne put se dégager pour sauter.

Par chance encore, le poteau qui était haubanné d'un côté ne tomba pas directement sur le sol mais alla donner contre un mur.

L'ouvrier s'en tire avec des contusions et des plaies superficielles au visage.

La cause de l'accident serait une faute commise par des ouvriers de la Gyps-Union qui avaient, nous a-t-on affirmé, scié le poteau à ras le sol, pour le déplacer puis l'avaient replacé tout à côté en ne l'engageant que de quelque trente ou quarante centimètres dans le sol.

St-Maurice

On sait que le Jeu de Cible de St-Maurice, gêné considérablement par les émissions de fumée des locomotives en station dans notre gare, avait intenté aux C. F. F. une action en payement de 28 mille francs environ de dommages-intérêts.

L'affaire a été jugée par le Tribunal d'arrondissement de Sion, for du défendeur.

Le Noble Jeu de Cible a été débouté de sa demande et condamné aux frais.

Il est à présumer qu'il y aura recours auprès de la Cour d'Appel, car les réclamations du Noble Jeu de Cible paraissent très justifiées.

Au Grand Conseil

Séance du 26 Mars.

Présidence de M. Anzévui, président

La réduction des députés

Nous reprenons ce sujet intéressant, je dirais presque palpitant, non pas tant par son objet qui paraît naturel à toute personne dont le cerveau n'est pas farci de vues politiques que par les circonstances qui l'entourent, les incidents qu'il soulève, les duels oratoires qu'il provoque.

Un château à vendre

Mais soyons complet au risque de rompre la suite des idées. Je sers donc un hors d'œuvre, qui n'est rien moins que le château de M. Léon de Werra, à Loèche. Son propriétaire l'offre, par lettre, à l'Etat du Valais, pour la somme de 208.000 fr. La superficie de la propriété est de 260.000 m².

Le discours de M. Leuzinger

Et maintenant revenons à notre marotte. C'est à M. Leuzinger, président de la commission, qu'échoit, aujourd'hui, l'honneur de donner le signal du départ.

On a vu en première page le résumé de son discours. Il fût magistral de clarté, de richesse d'argumentation et de pondération. Ses contradicteurs mêmes, tels MM. Couchepin et Bioley, lui adresseront un compliment qui sort des usuelles précautions oratoires.

MM. H. Seiler et Bioley parlent

Voici le tour de la langue de Gœthe à prendre sa revanche, en la personne du second membre du triumvirat proportionnaliste : M. *H. Seiler*, chef du département des finances.

Il tire sa passe de cartouches en faveur de la R. P. et de son adjonction au contre-projet. Il s'adjoint même feu le Dr Lueger, ancien bourgmestre de Vienne, pour marquer les coups. L'avenir dira si le but a été touché.

M. *Bioley*, troisième triumvir, lui succède immédiatement. Il constate que l'entrée en matière est adoptée sans avoir été votée (approbations). Après avoir confirmé la décision par le Conseil d'Etat, de maintenir les suppléants au complet, il s'étonne qu'ils soient si scrupuleux envers la Constitution les partisans du système électoral actuel lequel ne peut se concilier avec les principes à la base de cette même Constitution.

« Le système majoritaire, affirme l'orateur, est un système condamné par la Constitution.» *(Marques de désapprobation).*

M. Bioley réédite toutes les raisons qui militent en faveur de la R. P., raisons que les lecteurs du *Nouvelliste* ont pu apprécier il y a quelques jours.

Puis il s'attaque aux objections formulées par M. Leuzinger. Le droit d'introduire la R. P. est une conséquence directe des propositions des initiants. Car en enregistrant la base électorale on porte atteinte à des droits acquis. Nous aurions, en effet, six communes dont la population oscille entre 1000 et 1100 âmes qui, avec le nouveau système, perdraient leur unique représentant.

La représentation des minorités serait touchée et il serait juste, équitable, d'y apporter un correctif.

Conclusion : il y a donc corrélation directe entre l'initiative et le contre-projet prévoyant l'introduction de la R. P.

D'ailleurs en touchant à l'initiative nous ne touchons pas au peuple, car le peuple ce sont les 30.000 électeurs et non les 7000 initiants.

Pour ce qui concerne la votation populaire, le formulaire préconisé par le Conseil d'Etat est simple et ne crée aucune ambigüité.

« Etait-il nécessaire, conclut amèrement M. Bioley, que l'on nous adressât un rappel à l'honnêteté politique ? En introduisant la R. P. nous avons estimé qu'elle était le correctif de la restriction de droits apportée par l'initiative. »

M. Leuzinger riposte

« Vous, Conseil d'Etat, dit-il en résumé, vous avez le droit de présenter un contre-projet et vous avez usé de ce droit, même en retranchant la R. P. Donc vous n'avez pas les mains liées. Supposons même qu'une initiative révolutionnaire se fasse jour — et le patriotisme éclairé du peuple valaisan ne laisse pas entrevoir même une telle supposition — qu'arriverait-il ?

Vous la refuseriez purement et simplement et feriez appel au bon sens du corps électoral.

Personnellement mon siège n'est pas fait dans cette question de la R. P. En toute indépendance de cause je puis donc m'étonner que le Conseil d'Etat ait attendu pendant quatre ans le char actuel de l'initiative traîné par deux fringants coursiers, le *Nouvelliste* et le *Walliser Bote*, pour y jeter son fagot de bois vert. » *(Bravos et rires).*

Opinion de M. Graven

M. *Graven :* « Je ne veux pas discuter la question au fonds, les opinions sont arrêtées. J'aimerais renforcer encore ce que la commission vient de dire. Il est dans le sentiment populaire que le Conseil d'Etat ne s'est placé ni *contre*, ni même *à côté* de la Constitution. Il est certain que l'article régissant le droit d'initiative laisse à désirer comme clarté. Or qui dit *interprétation* dit *non violation.*

L'art. 84 comprend deux principes bien différents : le premier fixe la *base de la représentation;* le second, le *mode d'élection.*

Or l'initiative ne porte que sur le *premier*, tandis que le contre-projet touche au *second.*

Voilà pour la discussion théorique qui est secondaire. Le motif d'opportunité est plus impérieux. Voici comment.

Que veulent les initiants ? La réduction du nombre des députés. Il ne faut donc pas, quand pour la première fois l'on use de ce droit, charger le bateau : ce serait le faire couler.

Et le droit d'initiative deviendrait ainsi illusoire. »

M. Graven, avec M. Leuzinger, pense falloir nantir au plutôt le peuple de la question-cauchemar R. P. Il émet le vœu que l'on discute déjà en cette session l'opportunité de l'introduction après avoir disjoint cette dernière du contre-projet.

M. *Alex. Seiler* répond à MM. Leuzinger et Graven.

Un incident

M. *Couchepin* remercie MM. Leuzinger et Graven de leurs paroles réconfortantes qui le consolent de tout ce qui a été dit sur les intentions du Gouvernement.

L'heure est trop avancée pour prendre une part active au tournoi. Il remarque simplement que *l'initiative pourrait bien être anticonstitutionnelle.* On sait que celle-ci attribue les sièges restants aux districts ayant la plus forte fraction. En pratique il peut donc arriver que le total des plus fortes fractions ($3 \times 600 = 1800$) soit *inférieur* au total des plus faibles mais plus nombreuses fractions ($10 \times 300 = 3000$).

Or, en ce cas, la jurisprudence fédérale n'admet pas que les premières soient représentées, au détriment des secondes.

Ce serait une impasse.

La séance est levée à 1 h. La suite à jeudi.

* * *

Séance du 27 Mars.

Abordons des sujets moins élevés. Ce n'en sera pas moins de la bonne besogne.

M. *Salzmann* désire que le Conseil d'Etat étudie le rachat du château de Werra à Loèche. Dont acte.

L'assurance-incendie obligatoire

M. *Stockalper* développe sa motion relative à l'introduction dans notre canton de l'assurance *mobilière et immobilière* obligatoire. Dix-sept cantons la possèdent déjà. Il est vrai que si nous faisons partie de l'exception nous sommes en bonne compagnie, puisqu'avec Genève.

Il n'apparaît pas à notre chef du Département des Finances que le moment soit bien choisi pour cette innovation.

D'après une dernière statistique le Valais perçoit des indemnités plus grandes que les primes payées. Nous n'aurions donc pas intérêt à créer un monopole.

Néanmoins le Conseil d'Etat veut bien étudier la motion à condition que celle-ci ne fixe pas la date du mois de novembre pour la présentation du projet à la Haute Assemblée.

M. *Défayes* souligne malicieusement un curieux retour des choses. Il y a 20 ans une votation identique avait été présentée par un député de Martigny. Elle fût combattue précisément par le groupe qui s'en fait aujourd'hui le parrain.

Il espère que cette fois ces représentants auront mieux sondé leurs mandants.

Aussi ne peut-il que l'appuyer chaleureusement.

A l'unanimité la motion est renvoyée au Conseil d'Etat.

Divers

L'ordre du jour appelle la *Répartition des subventions scolaires.*

La commission propose le renvoi à la session de mai afin d'avoir le temps de mettre en œuvre la modification radicale du mode de répartition ainsi que la création d'un emprunt nécessité par le payement des arriérés.

Accepté.

MM. *Salzmann* et *Fr. Troillet* rapportent sur le projet de construction d'un *nouveau bâtiment pour la Caisse Hypothécaire et d'Epargne.*

Ils estiment que le Grand Conseil ne possède pas les compétences obligées pour se nantir de la question.

C'est aussi l'interprétation du Conseil d'Etat.

Il est donc laissé aux organes de la Banque le soin d'agir au mieux des intérêts de celle-ci, sous sa propre responsabilité.

On approuve le *règlement du Tribunal cantonal* concernant la répression par voie judiciaire des délits relatifs à la Loi sur les denrées alimentaires.

Crédits supplémentaires

Le *Département des Travaux publics* présente quelques factures imprévues.

Le *Département de l'Instruction publique* a besoin d'une somme de fr. 6000 correspondant à l'augmentation de l'indemnité due à l'Abbaye de St-Maurice à la suite d'une nouvelle convention.

La nouvelle convention avec l'Abbaye de St-Maurice

Lecture en est faite par le rapporteur, M. *Fr. Troillet.* En voici les points essentiels :

En exécution de l'art. 21 de la loi sur l'enseignement secondaire; en raison des dépenses nouvelles causées par la transformation des classes moyennes en classes industrielles inférieures, et afin d'assurer à l'avenir l'existence du Lycée-Collège, l'Etat du Valais porte de 14.000 francs à 20.000 fr. l'indemnité annuelle.

L'Abbaye s'engage, de son côté, à maintenir les cours classiques, à créer trois cours d'école industrielle inférieure, à établir une grande salle de dessin, et à dédoubler les classes lorsque cela sera nécessaire.

Tous les frais occasionnés par les études classiques et par les écoles inférieures sont à sa charge.

La durée de la convention est de douze ans.

Prenant en considération la grande différence de coût en faveur du Collège de St-Maurice, si on le compare à celui de nos deux autres établissements similaires, la commission accorde pleine approbation à ce nouveau contrat. Elle se plaît à constater les sacrifices consentis jusqu'ici par l'Abbaye ainsi que le dévouement qui les a dictés.

M. *Graven* désire savoir dans quelle mesure la ville de St-Maurice contribuera aux frais de l'Ecole inférieure industrielle de son collège.

M. *Burgener :* « Je remercie la commission des bonnes dispositions qu'elle montre à l'égard de l'Abbaye de St-Maurice. Je ne crois pas nécessaire de relever les importants services rendus en tous temps par la vénérable Abbaye. Le Conseil d'Etat a cru que c'était pour lui un devoir de reconnaissance d'augmenter l'indemnité allouée jusqu'ici.

Voici, d'autre part, ma réponse à M. Graven. A teneur de l'art. 21 la ville de St-Maurice est appelée à contribuer pour le 15 % aux frais de l'école industrielle. La transformation projetée coûtera environ 3.000 fr.

Des démarches ont déjà été entreprises auprès de la commune de St-Maurice. Nous nous conformerons, nous a-t-elle répondu, aux obligations imposées par la loi, lorsque nous aurons les preuves de cette transformation. »

La convention datée du 19 Mars 1912 est *adoptée* ainsi que le crédit qui s'y rattache.

Il en est de même du crédit de fr. 1100 relatif à l'école préparatoire au collège de Brigue. On se souvient que ce poste n'avait pas trouvé grâce lors de l'examen du budget.

M. *Burgener* nous assure que ce cours disparaîtra.

Sans discussion est approuvé également le « *Règlement d'exécution de la loi sur l'enseignement secondaire.* »

Demain: Séparation Salvan-Vernayaz. Article 84 (continuation).

Sten.

Le meilleur n'est que juste assez bon.

Ce vieil adage devrait aussi servir de règle dans le choix des moyens propres à conserver et à raffermir les forces du corps. Parmi ceux-ci

l'Emulsion SCOTT

se classe incontestablement au premier rang par sa composition supérieure comme aussi en regard des matières premières y employées. Vous ne vous repentirez jamais d'avoir acheté du meilleur et fait un essai avec l'Emulsion Scott. Seulement, ayez cure de demander exclusivement l'Emulsion Scott et ne donnez pas votre argent pour quelque imitation quelle qu'elle soit.

Exigez toujours l'Emulsion avec cette marque « le Pêcheur », marque du procédé Scott.

Prix : 2 fr. 50 et 5 fr. dans toutes les pharmacies.

Scott & Bowne, Ltd., Chiasso (Tessin).

Buvons du bon vin

Nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs et amis que sur les conseils de M. l'**Abbé Clavel**, leur directeur, MM. les propriétaires des beaux vignobles de St-Charles (Côtes du Rhône) se sont **réunis sous le nom d'Union catholique.** Ils ne vendent que le vin de leur récolte. Le rouge est livré à partir de 92 francs la barrique de 220 litres et le blanc à partir de 110 francs, logé, rendu franco de port à toute gare de Suisse désignée par l'acheteur. Echantillons gratis. Ecrire à M. le directeur de l'**Union catholique**, à Vergèze (Gard), France. H 1075 X 1288

Nos chaînes or en charnière

Ire qualité

(Tube creux en or, garni de composition tenant argent, quantité de fin à la fonte 110/1000 or fin) **se comportent pendant de longues années comme celles en or massif** et représentent le mieux ce qu'on fabrique actuellement dans cet article. Demandez, s. v. p., l'envoi gratis de notre catalogue 1912 (env. 1500 dessins phot.).

E. LEICHT-MAYER & Cie., Lucerne, KURPLATZ No 17.

H 5200 Lz 1365

Témoignage de reconnaissance

Je souffrais de **rhumatisme** depuis des années et je puis vous certifier que l'emploi du célèbre **emplâtre Rocco** m'a rétabli presque complètement. Veiller à l'authenticité de la marque Rocco. 1380

Dans les pharmacies à fr. 1.25.

Sté Coopérative de Consommation, Martigny

L'assemblée générale ordinaire est convoquée pour le dimanche 31 mars prochain, à 4 h. de l'après midi à la Grande Salle de l'hôtel de Ville, Martigny-Ville.

Les comptes sont à la disposition des sociétaires au bureau de la société dès ce jour.

Le Conseil d'Administration.

On cherche

On cherche pour de suite un fort jeune homme, actif, comme

aide jardinier ainsi qu'un casserolier

S'adr. Hotel de la dent du midi, Bex-les-Bains 160

Dupés !

Vous l'êtes quand vous faites usage de surrogats moulus incontrôlables. Le **Café de Malt Kneipp-Kathreiner** n'est protégé dans le commerce contre les contrefaçons qu'en grains entiers et en paquets fermés. C'est le seul succédané du café et son meilleur complément. 1368 H 3065 Y

Comme **Dépuratif**

Exiger la **Véritable**

Salspareille Model

Le meilleur remède contre boutons, dartres, épaississement du sang, rougeurs, maux d'yeux, scrofules, démangeaisons, gouttes, rhumatismes, maux d'estomac, hémorroïdes, affections nerveuses, etc. — La Salsepareille Model soulage les souffrances de la femme au moment des époques et se recommande contre toutes les irrégularités. Nombreuses attestations reconnaissantes. Agréable à prendre.— Un flacon fr. **3.50**, demi bout., **5** fr. une bouteille d'une cure complète), **8** fr. 1414

Dépôt général et d'expédition : **Pharmacie centrale**, rue du Mont-Blanc, *9*, **Genève.**

En vente dans toutes les pharmacies

BANQUE CANTONALE
FRIBOURGEOISE
FRIBOURG

Capital social Fr. 5,000,000. — versé Fr. 2,400,000—

Réserves Fr. 400,000.—

Administrée avec le concours et sous la surveillance de l'Etat.

Nous émettons actuellement, au pair, des

Obligations à 4 1/2 %

de notre banque de 3 à 5 ans fixe, dénonçables ensuite réciproquement en tout temps à 6 mois.

Les titres sont délivrés en coupures de 500 Fr. et plus, nominatives ou au porteur, avec coupons semestriels ou annuels. Timbre à notre charge. 1460

Nous acceptons en payements des obligations dénoncées ou dénonçables à courte échéance des autres banques.

- Pépinières -

GRAND CHOIX de pommiers, poiriers, pruniers, cerisiers, cognassiers. Hautes et basses tiges. — Variétés d'élite garanties — Griffes d'asperges géantes hâtives d'Argenteuil. 1398

Prix avantageux. Remise pour vendeurs.

Ch. PETER, Domaine des Iles, Martigny

Houilles - Cokes - Anthracites - Briquettes

de toutes provenances pour l'usage domestique et l'industrie.

Spécialités pour Hôtels — Arrangements

Expéditions directes de la mine ou de nos chantiers.

Gros — **Les Fils FATH, Vevey** — Détail

Téléphone 72. Tous renseignements et prix à disposition 1239

CHOCOLAT CACAO WAFFELN
F. MAESTRANI & Co
RHEINECK (ST. GALLEN)

Vente directe aux particuliers au prix de fabrique contre remboursement

Envoi de 1 kg. franco de port et emballage ou a partir de 2 kg. avec 2 % d'escompte

Chocolat pour cuire *1393*

En tablette de 250 grs. ou en poudre

Bon	N° 2 Paq.	de 1 kg.	frs. **1.60**
Fin	N° 4 »	de 1 kg.	frs. **2.—**
Extra	N° 6 »	de 1 kg.	frs. **2.40**
Fin vanillé	N° 14 »	de 1 kg.	frs. **2 50**
Extra	N° 16 »	de 1 kg.	frs. **3.—**

Chocolat fondant

En tablette de 100 grs.

Fondant fin	N° 24 Paq.	de 1 kg.	frs **2.80**
» » van.	N° 34 Paq.	de 1 kg.	frs **3.20**
» extr. »	N° 36 Paq.	de 1 kg.	frs **3,50**
Chocolat au lait	N° 62 Paq.	de 1 kg.	frs **3.20**

Cacao en poudre, en paq. de 1/2 kg.

Bon	N° 102	le carton	frs **1.30**
Fin	N° 104	la boîte	frs **1.60**
Extra	N° 106 »	»	frs **2.—**
Cacao à l'avoine extra fin	N° 114	la boîte	frs **1.80**

LOURDES Pension de Famille recommandée. *Casaux-Troubat*, 31, rue de la Grotte 790

GRANDE FABRIQUE DE MEUBLES

Grand catalogue illustré gratis — **Maison COMTE** — Grand catalogue illustré gratis

GENÈVE — 25-27 BOULEVARD HÉLVÉTIQUE 25-27 — GENÈVE

(Entrée sous la marquise vitrée.)

NOUS OFFRONS :

Pour 57 francs

une chambre à coucher composée de: 1 lit de fer style Louis XV, un bon sommier, 1 matelas, 1 traversin, 1 chaise, 1 table lavabo, 1 miroir, 1 descente de lit.

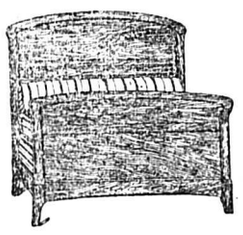

Pour 165 francs

une chambre à coucher : 1 lit bois 2 places, 1 sommier 36 ressorts, 1 matelas crin végétal, 1 table carrée noyer poli, 1 table de nuit, 1 descente de lit, 1 lavabo marbre, 2 chaises et 1 glace.

Pour 360 francs

une chambre à coucher: 1 lit Ls XV noyer 2 places, 1 sommier 36 ressorts, 1 matelas crin noir 32 livres, 1 traversin plume, 2 oreillers plume fine, 1 lavabo noyer dessus marbre, 1 armoire à glace Ls XV noyer poli, 2 chaises cannées ou sièges bois marqueté, 1 table ronde ou carrée noyer, 1 table de nuit noyer.

La même chambre avec 2 lits, double face, complets, 450 fr.

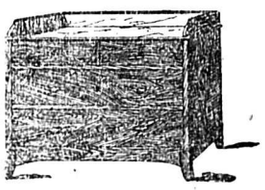

Pour 85 francs

une salle à manger composée de : 1 table à coulisse, 2 allonges, 12 couverts, 6 chaises cannées, coul. noyer

Pour 275 francs

une salle à manger composée de : 1 buffet noyer, étagère fronton sculpté, 1 table carrée Henri II, 2 allonges, 12 couverts, 6 chaises Henri II cann.

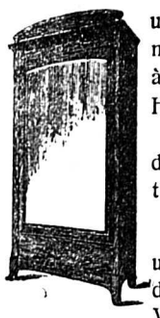

Pour 300 francs

une salle à manger: 1 buffet Henri II noyer ciré 3 corps, 1 table carrée, à allonges, 12 couverts, 6 chaises Henri II noyer, siège cuir.

La même salle à manger avec découpoir assorti, 360 fr., fabrication soignée.

Pour 117 francs

un ameublement de salon composé de : 1 canapé formant lit, 1 fauteuil Voltaire mi-crin et 2 chaises Ls XV, couvert en bon Damas laine ou belle étoffe fantaisie.

Pour 235 francs

un ameublement de salon composé de : 1 canapé Ls XV noyer ou noir bonne garniture mi-crin, 2 fauteuils Louis XV et 4 chaises Louis XV couverts en belle étoffe fantaisie.

Pour 270 francs

la MAISON COMTE offre un beau salon Ls XIV, composé d'un beau canapé Ls XIV, 2 fauteuils, 2 chaises, noyer sculpté ciré ou bois noir, couverts en étoffe fantaisie.

Meublez-vous à la Maison COMTE de Genève

vous serez bien servi et dépenserez peu d'argent. — Grand Catalogue illustré gratuit. — Maison fondée en 1882, Diplôme d'honneur en 1889. — Prix d'honneur 1901, 1903. — Médaille d'argent 1905. — Spécialité de meubles massifs, riches et ordinaires — Grand choix de meubles de styles, laqués blancs, marquetés. — Meubles boules, vitrines, etc. Tentures, tapis, literies, glaces, etc. — Grand choix de meubles osier résistant à la pluie (articles soignés et garantis).

Les commandes supérieures à 100 fr. sont expédiées franco dans toutes les gares des chemins de fer fédéraux

Un de nos voyageurs est à la disposition de toute personne qui en fera la demande, Aucun frais n'est compté pour déplacement. — **Rayon spécial de location** — 1275

Société de l'Hôtel 141
& Restaurant du Cerf

SION

Gérant : Alphonse GAILLARD, chef de cuisine

Sérac gras frais salé à fr. 0,85 le kg.

Harengs frais de 1re qualité à fr. 4.80 le cent

Merluche fraîche à fr. 0.50 le kg

Se recommande, *Et. Exquis négot. Sion. 131*

Près de 3.000 bœufs par jour

tombent actuellement dans les établissements de la Compagnie Liebig. C'est là une preuve éloquente de l'extrême diffusion de l'Extraitde viande Liebig. Des millions de ménagères améliorent leurs potages, sauces et légumes avec l'Extrait de viande Liebig et tout le monde s'en trouve bien, même les plus gourmets 1157

Les annonces pour

L'ECHO DES ALPES

organe mensuel du

CLUB ALPIN SUISSE

pour les Sections de langue française

sont reçues **exclusivement** *par*

L'AGENCE DE PUBLICITÉ

HAASENSTEIN & VOGLER
Lausanne
et ses succursales

- - Spécimens et devis gratuitement - -

13

Bon cidre

encore à vendre chez MICHELOUD Fçois, à Bramois. 124

INSTITUT
de
- jeunes gens -

Etude sérieuse des langues mod. et anc. Commerce, Hôtels, Postes, ch de fer, douanes. Prép. aux écoles sup. Prix mod. Prof. Darmangeat, Liestal. 151

Paille

de blé d'Italie, blanche et de première qualité, pressée à haute densité, à prix exceptionnellement favorable. 788

H. CHERBULLIEZ,
grains et fourrages,
LAUSANNE

Offres & Demandes de Places

On demande
de bons
manœuvres

S'adr. à l'entreprise du Mauvoisin St-Maurice. 155

Apprenti peintre

Jeune homme intelligent et actif trouverait place de suite comme apprenti, chez M. BOSSETTI Raoul, entrepreneur, à MARTIGNY. 157

On cherche une
jeune fille

propre et active sachant faire un bon ordinaire.

S'adr. au GRAND BAZAR, BEX. 796

On demande une
fille honnête et active

pour le ménage. Bons gages et bon traitement. S'adresser à Madame Anatole Closuit, à Martigny-Ville. 162

Cuisinier

Petit *institut de jeunes gens*, à la montagne au-dessus de Vevey, (10 pers. au maximum) *cherche* pour le 1er avril **jeune homme** propre et sobre, sachant faire la cuisine ou ayant du goût pour la branche. Devra travailler aussi un peu dans la maison et au jardin. Adresser offres avec prix, copie de certificats, références sous chiffres *N 22316 L à Haasenstein & Vogler, Lausanne.* 798

On cherche dans un petit ménage
une servante

sachant traire et travailler à la campagne, ainsi qu'**un domestique de campagne** au courant des travaux de la vigne. Rentrée de suite. Bon salaire. Envoyer offre avec certificats au bureau du journal qui transmettra. 154

Pour de suite
FILLE ET GARÇON D'OFFICE

Bon gage. *Bureau Depallens, rue du Bourg, 10, Lausanne.* Téléphone 3674. 795

On demande brave fille catholique parlant un peu l'allemand comme
BONNE à tout faire

p. petit ménage (2 pers.) dans les montagnes au dessus de Montreux. de préférence fille n'ayant pas encore servi. Gage 36 fr. p. le commencement chapelle catholique. S'adr. sous *M. R. 39 au bureau du Journal.* 797

400 élèves en 3 ½ ans

95 % de succès. 1405

Remplissez vos tonneaux

de bon vin blanc artificiel, sain, économique. Préparation facile. J'envoie franco les fournitures et la recette pour le fabriquer, à fr. 8 par 100 litres franco. Paquets pour 100 l. 150 l. et 200 l. etc. ALBERT MARGOT, Tonnelles 13, LAUSANNE. 1421

J. Degerbaix

35 Cheneau de Bourg
à Lausanne,
expédie bonne
viande de cheval

au prix de sans peau ni os

1er **choix**	fr. 1.—	1.35
2e »	» 90	1.20
3e »	» 80	1.10

Téléphone 1621 et 1293

Prière de bien indiquer le prix et le choix dans la commande 759

A louer ou à vendre
UN CHALET

à deux étages avec plusieurs pièces dans une très agréable position. Beaux ombrages. Bonne eau fraîche. Prix très modérés. S'adr. au bureau du journal 159

Vélos à vendre d'occasion

en très bon état

S'adresser à Mudry Philibert, Lens. 158

VACHES

Trois bonnes vaches de montagne, à vendre ou échanger pour des vaches prêtes au veau. S'adr. à Henri Chevalley, St-Maurice 161

A vendre deux chars de
Regain 1re qual.

S'adr. à Cam. Coutaz combustibles St-Maurice. 156

Motocyclettes

Dépositaire des motocyclettes, Peugeot et Condor

Modèles 1912 en magasin

Catalogues à disposition.

Plusieurs motocyclettes état de neuf à bas prix, avec et sans magnéto. 795

Magasin de vélos

Aigle, ARNOLD ISCHY, Aigle

Achetez vos graines

chez Mme Vve LUISIER, St-Maurice. 109

Vous en serez satisfaits!

MA VIEILLE

expérience m'apprend que le meilleur savon connu contre les taches de rousseur et pr rendre la peau délicate et souple le teint pur et blanc est le vrai

Savon au Lait de Lis

Bergmann

Marque : Deux mineurs

Pain 80 ct. Comme remède sans rival contre les peaux rudes et sèches et pour les teints sensibles est à recommander **La Crême au lait de Lis DADA** en tube à 80 ct chez :

Ch. de Siebenthal, Coiffeur St-Maurice. 1417

E. Délacoste, pharm. Monthey

Remède naturel et bon marché

Extrait du meilleur pin de Norvège

Goudron Burnand

Produit suisse

30 ans de succès contre **Catarrhes, Toux Bronchites**

Hautes récompenses aux expositions

Fr. 1.50 dans toutes les Pharmacies 1356

Pomme de terre pour semence

Aerli Rose, print. la Fr. 16 —
Magnum Bonum la » 13.—
Institut Beauvais la » 12.—
Imperator la » 12.—
marchandise prise en gare Lausanne contre remboursement Maison *Constant Jaccoud*, primeurs en gros, 2, Porte St-Martin, Lausanne. Téléphone 2 775

St-Maurice
Légumes secs

Choux de Bruxelles comprimés.
Epinards comprimés.
Fécule de pommes de terre.
Fèves gruées.
Flocons d'avoine.
Gruaux d'avoine.
Haricots grains et étuvés.
Julienne
Lentilles.
Orges.
Oignons.
Pois verts entiers et cassés.
Pois jaunes cassés.
Sagou. — Tapioca.
Farineux *Maggi* et Knorr.
Epicerie fine, Vve Mce Luisier